

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2020
DE 9 H 00 à 11 H 00

DELIBERATION N° 2020 – 27

Reçu le

04 JAN. 2021

S M I R T

Objet : Exécution anticipée du Budget Primitif 2021 en Investissement.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck Dhersin, le 14 Décembre 2020,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu le Budget Primitif 2020 voté le 06 Février 2020,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2020, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération d'affectation du résultat votée le 08 Juillet 2020,

Vu le ROB 2021 présenté ce jour,

DECIDE

Jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, d'autoriser le Syndicat Hauts-de-France-Mobilités à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à caractère annuel dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, étant entendu que les crédits de paiement sont égaux à la somme des crédits de paiement figurant dans les budgets correspondants.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer les documents correspondants.



Le Président,

Franck DHERSIN